

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 14 juin 2024

Dissolution de l'Assemblée nationale : L'UMIH rappelle ses priorités aux prochains élus et au futur gouvernement

Avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale dimanche 9 juin, une nouvelle Assemblée va être élue et un gouvernement sera formé dans les semaines à venir.

Ainsi, l'UMIH souhaite rappeler ses priorités :

- **Faciliter le recrutement et garantir les moyens de la formation dans notre secteur** notamment, inscrire les métiers de l'hôtellerie-restauration dans la liste des métiers en tension, rendre efficient le plan saisonnier, renforcer les fonds publics en faveur de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi, garantir les moyens dédiés à l'apprentissage. Travail en concertation avec la branche.
- **Reprendre la proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale.** Elle devait être débattue en commission mixte paritaire après un parcours parlementaire complet et constructif pour lutter contre la concurrence déloyale avec les hôtels, améliorer le logement saisonnier mais aussi le logement de nos salariés à l'année.
- **Démarrer le projet de loi « tourisme »** qui doit, notamment, accélérer la simplification administrative et alléger le poids des normes, intégrant notamment la refonte du code des débits de boissons.
- **Finaliser le projet de loi de simplification de la vie économique**, et y ajouter une mesure sur les visites médicales pour les salariés bénéficiant de plusieurs CDD sur une année : pour ramener l'obligation à une visite par an lorsque les postes occupés sont identiques et présentent des risques d'exposition équivalents
- **Revisiter la mention « fait maison »** dans nos établissements en faveur d'une transparence de l'assiette vis-à-vis de nos clients.
- **Réformer le titre restaurant** et notamment mettre fin à l'extension à tous produits alimentaires au 31 décembre 2024.
- Pérenniser la désocialisation et la défiscalisation des **pourboires**.
- Arrêter le financement des transports publics par **la taxe de séjour** et préciser le cadre des dépenses pour lesquelles la taxe de séjour peut être fléchée.
- Baisser les **prélèvements obligatoires** sur les entreprises au niveau de la moyenne européenne.

L'UMIH reste engagée à défendre les intérêts de ses membres pour renforcer et dynamiser le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en France.

Contact presse :

communication@umih.fr

Ophélie Rota - 06 82 8295 82

Charlotte Le Moniet - 07 87 02 69 66